Nations Unies S/2000/830

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 août 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention la découverte d'un certain nombre de charniers renfermant les corps de 160 Serbes abattus comme des bêtes. Ces charniers sont situés dans le secteur de Pristina, le plus important se trouvant dans la localité de Dragodan, et contiennent des cadavres portant des plaques métalliques sur lesquelles sont inscrits des noms, des noms de personnes vivantes ou de simples numéros.

Des policiers de la MINUK ont pris contact avec un certain nombre de personnes pour essayer d'identifier les victimes à partir des documents, des habits ou des effets personnels trouvés sur les cadavres.

Il a lieu de craindre que la KFOR et la MINUK ont essayé de dissimuler la vérité sur ce crime horrible dont les victimes sont des Serbes et d'autres non-Albanais. Les charniers ont été découvert il y a plusieurs mois, mais la divulgation de cette information a été longuement retardée et ce n'est qu'au début du mois d'août que la MINUK et la KFOR ont commencé à prendre contact avec les membres des familles pour aider à l'identification. Ces contacts, effectués individuellement et dans le secret, constituent la preuve que la KFOR et la MINUK s'emploient à camoufler ce crime hideux commis par des terroristes albanais de souche au lendemain du retrait de l'armée et de la police yougoslaves et du déploiement des présences internationales. En outre, la KFOR et la MINUK se sont abstenues d'informer les autorités yougoslaves de la découverte de ces charniers, si bien que l'identification est effectuée sans le concours de médecins-légistes yougoslaves. Par ailleurs, les corps des Serbes assassinés ne pouvaient être identifiés que par des parents proches qui ont été depuis longtemps chassés du Kosovo et Metohija.

Ce crime et la manière dont ses suites ont été traitées apportent un élément de preuve supplémentaire que la dissimulation des atrocités commises par les terroristes albanais de souche se fait avec l'appui et la complicité de la KFOR et de la MINUK. L'on peut citer comme autre exemple le fait que la KFOR et la MINUK n'aient pas fourni aux autorités yougoslaves les éléments d'identification relatifs à huit cadavres de Serbes assassinés découverts en juillet dernier dans des conteneurs à l'intérieur de l'enceinte de l'hôpital de Gnjilane.

La dissimulation d'anciens crimes et l'incitation à en commettre de nouveaux, par exemple les bombes lancées contre le bâtiment du Comité gouvernemental you-

goslave de coopération avec la MINUK à Pristina ou contre des enfants serbes à Crkvene Vodice, incitent à voir sous un angle très différent les affirmations relatives à l'évolution réussie de la MINUK et de la KFOR, et à ne voir qu'un moralisme sans coeur dans le projet du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Kosovo et chef de la MINUK d'organiser dans ces circonstances des élections locales au Kosovo et Metohija en octobre prochain.

En portant la vile tentative de dissimulation de ces atrocités à l'attention du Conseil de sécurité, j'appelle celui-ci, d'ordre de mon gouvernement, à la condamner lors de sa réunion du 24 août et à ordonner aux présences internationales de retirer immédiatement du Kosovo et Metohija ceux de leurs membres qui sont responsables de cet acte indigne.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Vladislav **Jovanovic**